



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-POS.186

Déposé le : 30.08.16

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plenum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Obliger les détenus et leurs familles à prendre part au financement de l'incarcération.

Texte déposé

Les prisons vaudoises débordent de détenus. La prise en charge journalière des prisonniers devient de plus en plus onéreuse et représente donc une charge conséquente pour le contribuable vaudois. En effet, les conditions d'emprisonnement en Suisse offrent un confort certain qui s'est étoffé depuis quelques années, ce qui est souvent considéré par le contribuable comme étant un privilège accordé à des individus ayant sciemment et gravement agit hors la loi.

Aux yeux du groupe UDC, il semblerait adéquat de s'inspirer du modèle hollandais qui est en train de se mettre en place pour obliger les détenus, respectivement leur famille, à participer au financement de leur incarcération respectivement aux frais de justice.

On sait que d'autres pays, l'Espagne, la Suède, au Danemark sont également en train de réfléchir à des mesures similaires. Les Etats-Unis appliquent déjà certaines mesures qui obligent certains prisonniers à payer leur loyer-repas.

Le postulat demande au Conseil d'Etat d'examiner la possibilité de :

- Faire participer les détenus aux frais de leur incarcération, notamment pour les nuits en prison
- Faire participer les parents, lorsqu'il s'agit de mineurs, aux frais de leur incarcération
- Faire participer les condamnés aux frais de justice.

Par ailleurs, pour les trois cas sus-cités, il s'agit d'examiner le mode et le délai de paiement, également pour ceux qui ne peuvent pas s'acquitter de leur dû durant leur incarcération.

En outre, nous souhaiterions connaître le nombre actuel de détenus à charge du canton de Vaud et de nous informer sur les coûts globaux engendrés, en moyenne, par jour et par détenu : prise en charge, personnel carcéral, infrastructures, repas, activités, consultations médicales, transports, etc.

Nous remercions le Conseil d'Etat de faire diligence à ce postulat.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(sans développement)

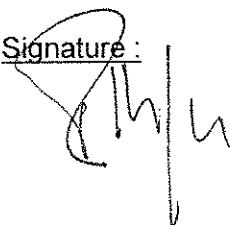
(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

Nom et prénom de l'auteur :

et Consort

Signature :



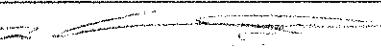
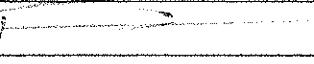
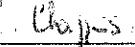
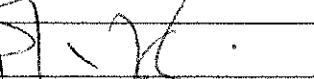
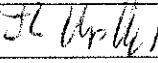
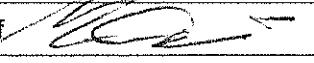
RUBATTEL Denis, Lausanne le 30 août 2016

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

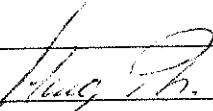
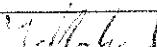
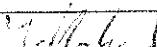
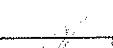
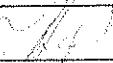
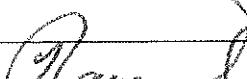
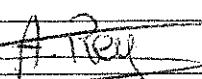
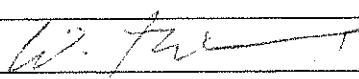
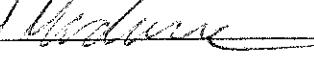
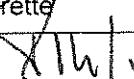
Signature(s) : Voir feuille séparée

Obliger les détenu·e·s et leurs familles à prendre part au financement de l'incarcération

Liste des députés signataires – état au 23 août 2016

Ansermet Jacques	Clément François	Ehrwein Nihan Céline
Attinger Doepper Claire	Clivaz Philippe	Epars Olivier
Aubert Mireille	Collet Michel	Favrod Pierre-Alain 
Baehler Bech Anne	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Ballif Laurent	Courdesse Régis	Freymond Isabelle
Bendahan Samuel	Cretegny Gérald	Freymond Cantone Fabienne
Berthoud Alexandre	Cretegny Laurence	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Croci-Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Blanc Mathieu	Crottaz Brigitte	Germain Philippe
Bolay Guy-Philippe	Cuérel Julien 	Glauser Nicolas 
Bonny Dominique-Richard	De Montmollin Martial	Golaz Olivier
Bory Marc-André 	Debluë François	Grandjean Pierre
Bovay Alain	Décosterd Anne	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Deillion Fabien 	Guignard Pierre 
Butera Sonya	Démétriacès Alexandre	Haldy Jacques
Cachin Jean-François	Desmeules Michel	Hurni Véronique
Chapalay Albert	Despot Fabienne	Induni Valérie
Chappuis Laurent 	Devaud Grégory	Jaccoud Jessica
Cherubini Alberto	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cherbuin Amélie	Donzé Manuel	Jaqquier Rémy
Chevalley Christine	Ducommun Philippe 	Jobin Philippe 
Chevalley Jean-Rémy	Dupontet Aline	Jungclaus Delarze Suzanne 
Chollet Jean-Luc 	Durussel José	Kappeler Hans Rudolf 
Christen Jérôme	Duvoisin Ginette	Keller Vincent
Christin Dominique-Ella	Eggenberger Julien	Kernen Olivier

Liste des députés signataires – état au 23 août 2016

Krieg Philippe		Oran Marc		Schaller Graziella
Kunze Christian		Pahud Yvan		Schelker Carole
Labouchère Catherine		Papilloud Anne		Schobinger Bastien
Lio Lena		Pernoud Pierre-André		Schwaar Valérie
Luisier Christelle		Perrin Jacques		Schwab Claude
Mahaim Raphaël		Pidoux Jean-Yves		Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier		Pillonel Cédric		Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale		Podio Sylvie		Stürner Felix
Marion Axel		Probst Delphine		Surer Jean-Marie
Martin Josée		Randin Philippe		Thalmann Muriel
Mattenberger Nicolas		Rapaz Pierre-Yves		Thuillard Jean-François
Matter Claude		Rau Michel		Tosato Oscar
Mayor Olivier		Ravenel Yves		Treboux Maurice
Meienberger Daniel		Renaud Michel		Trolliet Daniel
Meldem Martine		Rey-Marion Aliette		Tschopp Jean
Melly Serge		Rezso Stéphane		Uffer Filip
Meyer Roxanne		Richard Claire		Urfer Pierre-Alain
Miéville Laurent		Riesen Werner		Venezelos Vassilis
Miéville Michel		Rochat Nicolas		Voillet Claude-Alain
Modoux Philippe		Romano Myriam		Volet Pierre
Mojon Gérard		Roulet Catherine		Vuarnoz Annick
Montangero Stéphane		Roulet-Grin Pierrette		Vuillemin Philippe
Mossi Michele		Rubattel Denis		Wüthrich Andreas
Neyroud Maurice		Ruch Daniel		Wyssa Claudine
Nicolet Jean-Marc		Rydlo Alexandre		Züger Eric